

Schweizerische
Fachstelle
für
behindertengerechtes
Bauen

Centre suisse
pour
la construction
adaptée
aux handicapés

Centro svizzero
per
la costruzione
adatta
agli andicappati

Toilettes adaptées aux personnes handicapées



Edition spéciale

Mai 1999

**Réponses aux 11 questions
les plus courantes**

Joe A. Manser

Aménagement de toilettes adaptées aux handicapés

Les 11 questions les plus courantes

Les réponses sur page

1. Pourquoi exige-t-on aujourd'hui des **superficiés** de WC plus grandes qu'il y a 10 ans ? **3**
2. Pourquoi les modes d'aménagement exigés pour les toilettes diffèrent-ils **suivant la catégorie des bâtiments ?** **4**
3. Quel est le meilleur type de **porte ?** Dans quelle direction le battant doit-il s'ouvrir ? **5**
4. Où doit-on mettre le **lavabo ?** Pourquoi des différences ? **6**
5. Où doit-on placer la **cuvette du WC** et comment devrait-elle être ? **8**
6. Quelle **hauteur de siège ?** **9**
7. Quelles **barres d'appui ?** **9**
8. Qu'est-ce qu'un **miroir** adéquat ? **10**
9. Est-il juste de prévoir, dans un WC pour fauteuils roulants, une **table à langer ?** **10**
10. Quand des **systèmes d'appels de secours** sont-ils nécessaires ?
Comment aménager un tel système ? **11**
11. Pour les **urinoirs** existe-t-il aussi des mesures spéciales d'accessibilité ? **11**

La planification et l'aménagement d'installations sanitaires aux personnes handicapées est le thème le plus fréquent des demandes de conseils que nous recevons quotidiennement. Les 11 principales questions posées à ce sujet furent l'objet d'une série d'articles publiés dans notre Bulletin d'information Nos. 26/96 - 28/97. Voici toutes les questions et réponses d'un seul regard.

On peut résumer comme suit les questions relatives à la planification de toilettes:

Les personnes qui nous appellent s'intéressent surtout aux raisons à l'origine d'une contrainte spécifique ou aux relations entre les diverses exigences. Elles aimeraient notamment savoir si elles disposent d'une certaine marge par rapport aux normes imposées. Ou pourquoi certaines exigences, concernant des problèmes comparables, peuvent ou doivent être différentes selon le type de bâtiment.

Questions de base

Dans chaque nouveau projet, les qualités requises et les particularités qui lui sont inhérentes doivent être redéfinies afin que l'aménagement des WC soit autant que possible conforme à des besoins qui diffèrent de cas en cas. Deux éléments concrets sont des facteurs déterminants:

- Les genres de handicaps, très différents, créent des besoins et requièrent des qualités très divers, parfois même contradictoires.
- La diversité d'utilisation des bâtiments entraîne aussi des solutions différentes. On ne peut par exemple comparer le domaine public, l'habitat privé ou les installations particulières accueillant des utilisateurs spécifiques, telle une maison de retraite.

1. Plan

Pourquoi exige-t-on aujourd'hui des superficies de WC plus grandes qu'il y a 10 ans ?

L'ancienne norme, en vigueur jusqu'en 1988, exigeait une surface de 1,40 m x 1,40 m, soit 2 m² pour un WC public. La norme actuelle, SN 521 500, impose 1,65 m x 1,80 m, soit 3 m². Ce supplément de place était indispensable, car l'ancienne norme accusait une lacune ergonomique fondamentale. Les dimensions minimales de 1,40 m x 1,40 m n'envisageaient qu'une seule position de transfert, par accès latéral du fauteuil roulant à la cuvette du WC. Or, des études effectuées dans plusieurs pays indiquent que la plupart des utilisateurs de fauteuil roulant accèdent autrement au WC (accès frontal pour 40-50%, latéral en biais pour 30-40%, latéral parallèle pour 20-30%). Pour permettre ces différentes formes d'approche, les dimensions minimales devaient être augmentées. Le plan normalisé ne permet pas de choisir entre un accès par la gauche ou par la droite, car il

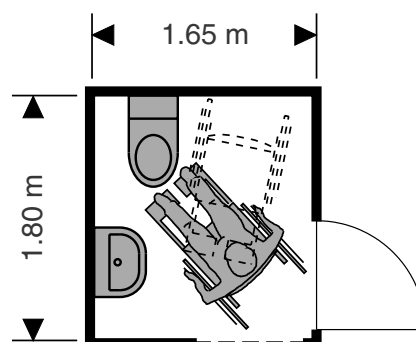
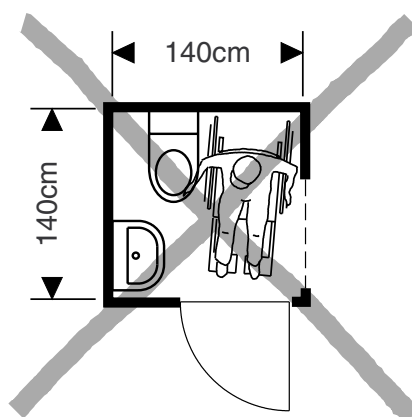
faudrait pour cela que les surfaces libres soient identiques des deux côtés de la cuvette du WC. Cette solution présenterait cependant d'autres inconvénients et exigerait surtout un supplément de place peu réaliste.

Place nécessaire pour une personne auxiliaire

L'augmentation des dimensions offre un autre avantage important: elle permet la liberté de mouvement nécessaire à une aide. Avec les anciennes cotes (minimales), en effet, on ne tenait pas compte du fait que de nombreuses personnes gravement handicapées avaient besoin d'être aidées pour aller au petit endroit et qu'il fallait donc prévoir le rayon d'action des accompagnateurs.

Dimensions brutes – dimensions finies

Le Centre suisse avait primitivement proposé comme dimensions standards idéales 1,70 x 1,90 m, sachant que ces dimensions finies seraient souvent reprises en pratique, à tort, comme dimensions brutes. Mais la commission de révision des normes se mit d'accord par la suite sur des dimensions minimales de 1,65 x 1,80 m. Ces dimensions finies (!), indispensables à une utilisation commode du WC, ne doivent être en aucun cas diminuées.



2. Aménagements différents du cabinet

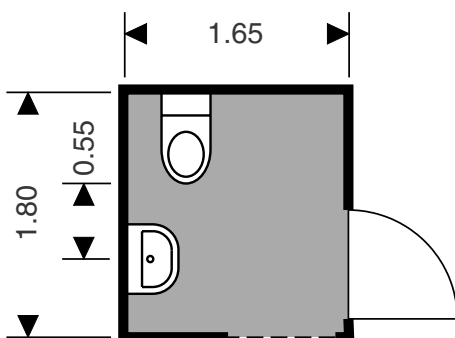
Pourquoi les modes d'aménagement exigés pour les toilettes différent-ils suivent la catégorie des bâtiments?

On doit en principe distinguer cinq genres de cabinets. Outre des disparités de dimensions, il s'agit surtout de différences d'aménagement. La place nécessaire dans les installations publiques et dans les logements est à peu près identique. En revanche, dans les bâtiments spéciaux, il faudra prévoir des dimensions supérieures suivant les groupes d'utilisateurs. Parmi les différences les plus frappantes, on peut citer l'emplacement variable du lavabo (voir question 4) ou les différentes hauteurs de WC exigées (voir question 6).

Nous décrivons ci-après les cinq catégories de WC pour personnes handicapées qu'il convient de distinguer. Pour des raisons de place, seules seront évoquées les caractéristiques principales des différences nécessaires ou possibles.

WC public

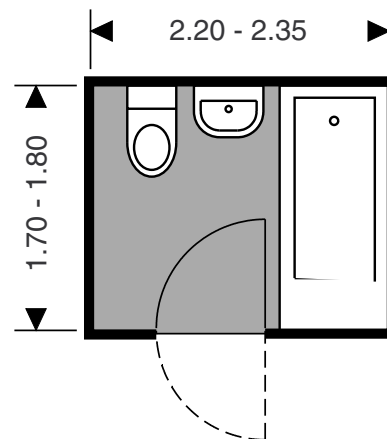
Pour les WC destinés aux handicapés, situés dans des lieux publics, on établira des normes qui puissent convenir à des personnes atteintes des handicaps les



plus divers, mais qui ne pourront jamais être parfaites pour tous.

WC adaptable dans les logements

Il suffit dans ce cas que le WC et la salle de bain répondent à des exigences de base, peu nombreuses mais essentielles (par ex. disposition des installations) et soient ainsi facilement adaptables à des besoins individuels (par exemple montage d'une poignée).



WC adapté individuellement

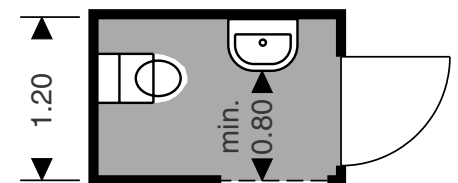
Un WC qui doit être utilisé par une certaine personne handicapée, sera installé de manière à convenir à son handicap propre. La solution optimale sera déterminée pour chaque cas et pourra dépendre aussi de données architecturales. Les WC adaptés individuellement peuvent comporter des éléments en contradiction avec les qualités requises par la norme.

WC pour visiteurs dans les logements

Un WC convenant aux visiteurs ne permet pas, du point de vue de la place, une utilisation en fauteuil roulant sans restriction aucune,

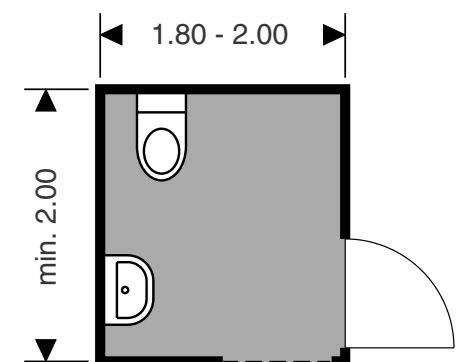
mais il garantit au moins pour les cas d'urgence une accessibilité minimale. Les conditions en sont notamment:

- un accès sans marche
- une porte de 80 cm de large min.
- l'atteinte de la cuvette d'au moins une direction, frontale de préférence.



WC dans les installations spéciales

Les WC destinés surtout à un groupe déterminé d'utilisateurs (personnes âgées, enfants, rhumatisants, amputés, aveugles, etc...), devront répondre aux besoins spécifiques de ces personnes. Les qualités requises des toilettes pourront, de ce fait, aller au-delà du minimum exigé par la nor-



me, ou entraîner des installations différentes de celles prévues par la norme, selon le groupe d'utilisateurs ou le genre d'utilisation (par ex. homes de personnes âgées). En tout cas, le profil spécifique des caractéristiques exigées devra être déterminé assez tôt et en détail.

3. Portes

Quel est le meilleur type de porte pour les personnes handicapées? Dans quelle direction le battant doit-il s'ouvrir?

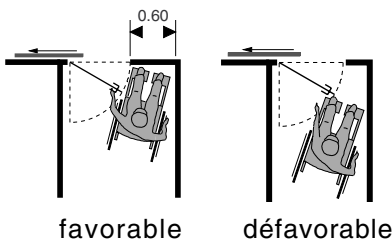
Ce sont les deux questions qui reviennent le plus souvent à propos des portes de toilettes.

Quel type de porte?

Il n'en existe pas qui soit idéale pour toutes les personnes handicapées; pour certaines d'entre elles par exemple, il sera plus difficile d'actionner des portes coulissantes que des portes battantes. Les mesures qui facilitent l'ouverture et la fermeture d'une porte sont en général plus importantes que le genre de celle-ci. On peut citer en particulier une bonne accessibilité, une poignée sur le battant pour le tirer, un auxiliaire de fermeture et d'ouverture, des poignées faciles à manœuvrer ou l'automatisation d'une porte.

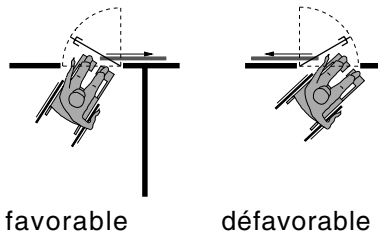
Ne pas placer la poignée dans un coin

L'espace disponible et l'accessibilité ainsi que la facilité de manipulation en fauteuil roulant sont généralement des facteurs décisifs pour le choix rationnel d'une porte. Les critères essentiels en



sont l'accessibilité et la préhension de la porte depuis le fauteuil. Pratiquement, si une porte battante ne répond pas à ces exigences, on peut alors envisager une porte coulissante. Celle-ci s'impose le

plus souvent lorsque le débattement de la porte et la surface de manœuvre du fauteuil se recourent. Dès le stade initial de la



conception du plan, on veillera particulièrement à ce que la poignée de la porte ne soit pas située dans un coin de la pièce.

Portes à battants

Dépenses supplémentaires et aménagements spéciaux seront évités pour que la construction adaptée aux handicapés puisse être autant que possible réalisée partout. Etant donné les possibilités d'aménagements ultérieurs et compte tenu des besoins très divers des handicapés, une porte battante bien conçue est sans aucun doute adaptée aux handicapés.

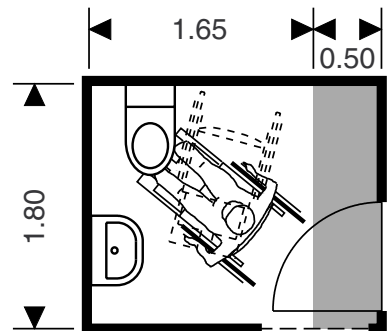
Portes ouvrant vers l'extérieur

Pour les sanitaires, se pose souvent la question du sens de l'ouverture. Normalement, les portes des sanitaires adaptés aux personnes handicapées devraient s'ouvrir vers l'extérieur. Les dimensions standards d'un WC public sont si justes, que le débattement d'une porte ne doit pas empiéter sur sa surface car l'espace de manœuvre d'une chaise roulante en serait réduit. Dans les installations publiques, outre la question de la place nécessaire, l'aspect sécurité joue également son rôle. En effet, les portes de petites pièces telles que toilettes, douches, cabines etc... doivent pou-

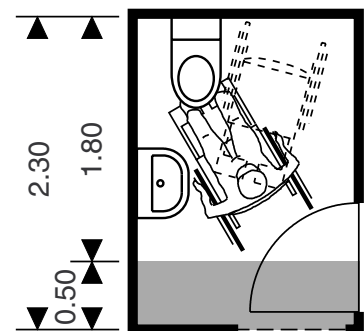
voir s'ouvrir largement vers l'extérieur, pour les cas d'urgence ou si une aide s'avère nécessaire.

Portes ouvrant vers l'intérieur

Lorsque dans un sanitaire public, malgré ces règles de principe, on prévoit une porte ouvrant vers l'intérieur (par ex. en cas de transfor-



mation), le cabinet sera soit élargi de 0,50 m (priorité N° 1), soit prolongé de 0,50 m (priorité N° 2). Ainsi, la place nécessaire pour le débattement de la porte et pour la surface de manœuvre du fauteuil sera assurée.



Adaptabilité des logements

Dans le cadre de la construction de logements adaptables, on peut admettre des sens d'ouverture qui ne soient pas optimaux si, le cas échéant, des transformations sont possibles, telles notamment que le changement de la penture du battant ou la mise en place d'une porte coulissante.

4. Emplacement du lavabo

Où doit-on mettre le lavabo?

Pourquoi des différences?

Au début des études de projet, il faut non seulement définir les dimensions de la pièce, mais aussi l'emplacement des appareils sanitaires et des raccordements techniques nécessaires. Les contraintes relatives à l'emplacement correct du lavabo dans un cabinet divergeront suivant les différences d'utilisation mentionnées au point 2.

L'atteinte depuis le WC

Plusieurs sortes de handicaps (paraplégie, sclérose en plaques, spina bifida etc...) entraînent l'incontinence. Pour les personnes qui en sont affectées, il est très important, pour leur toilette intime, de pouvoir atteindre le lavabo depuis la cuvette du WC, c'est-à-dire qu'il doit être placé à portée du WC. Ces personnes astreintes au fauteuil roulant constituant une grande partie des handicapés autonomes qui utilisent des WC publics, il y a donc lieu de répondre à ce besoin spécifique dans les toilettes standards ouvertes au public.

Il existe cependant aussi des personnes handicapées qui ont plutôt besoin d'un grand espace libre autour de la cuvette du WC, par ex. pour les aides qui les accompagnent.

Conflit d'intérêts

Il ressort de ces besoins différents des objectifs opposés en matière d'aménagement des toilettes. Où faut-il laisser de l'espace autour de la cuvette du WC et où est-il préférable que le lavabo puisse

être atteint depuis le WC? C'est ainsi qu'on peut distinguer trois qualités requises pour choisir l'emplacement du lavabo.

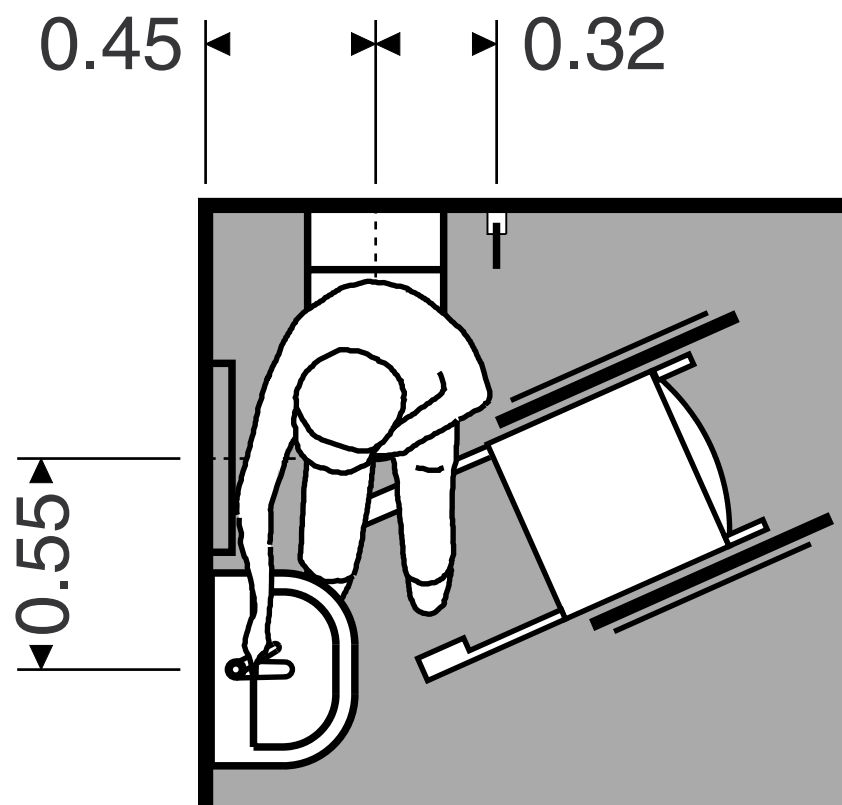
A) Toilettes publiques

Le lavabo doit pouvoir être atteint depuis le WC en position assise. Toutefois, l'espace latéral à côté de la cuvette ne doit pas être non plus limité; il sert de surface de manœuvre pour diverses possibilités d'approche et permet en cas de besoin la présence d'une aide. Le lavabo ne peut donc être installé que sur le mur latéral devant la cuvette du WC. Mais de ce fait, le lavabo sera un obstacle gênant pour utiliser le WC, si sa vasque a une trop grande avancée ou s'il est placé trop près de la cuvette. Ces objectifs opposés ont conduit à l'élaboration d'un compromis

servant de solution standard:

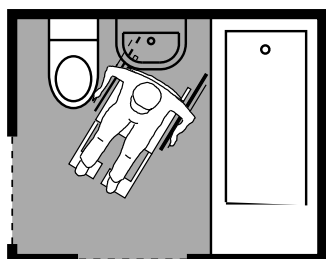
1) Pose du lavabo de manière à ce que la robinetterie soit à 0,55 m du bord avant du WC (c'est-à-dire ni trop près, ni trop loin).

2) Avancée du lavabo de 0,45 m au maximum (de préférence 0,35 m). Cette limitation de l'avancée ne s'applique que dans le cadre de la solution de compromis. Autrement, une large vasque permettant au fauteuil roulant de s'engager dessous, est absolument souhaitable. Une pose asymétrique de la robinetterie (0,55 m de la cuvette) par rapport à l'axe du lavabo (0,65-0,70 m) constituerait théoriquement une meilleure solution. Mais en pratique, sa réalisation sous forme standardisée, ne serait pas fiable.



B) Logements adaptables et chambres d'hôtel standards

Dans les appartements adaptables et les chambres d'hôtel classiques, le lavabo peut aussi être placé latéralement à côté de la cuvette du WC. Avec une distance axiale normale entre les deux éléments, l'utilisateur du WC peut atteindre le lavabo.



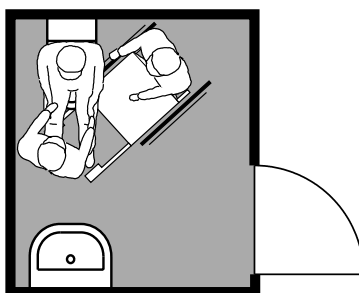
Si le fauteuil roulant peut s'engager sous le lavabo, l'aire de manœuvre près du WC est suffisante.

Si, dans les toilettes publiques on doit réserver une place libre près de la cuvette, notamment pour les personnes accompagnantes et pour permettre les possibilités d'accès les plus diverses, cela n'a pas la même priorité dans les appartements. Chez soi, on fait appel plus souvent à des moyens auxiliaires individuels (par ex. des chaises-toilettes) qu'à une personne assistante.

Ces considérations sont particulièrement intéressantes, car elles permettent de réaliser le principe du logement adaptable dans le cadre des plans habituels de locaux sanitaires dans l'habitation privée. Il est donc possible, dans le domaine sanitaire comme ailleurs, d'avoir un environnement adapté aux personnes handicapées, dans tous les logements et sans qu'il soit nécessaire d'élaborer de plans spéciaux.

C) Constructions spéciales

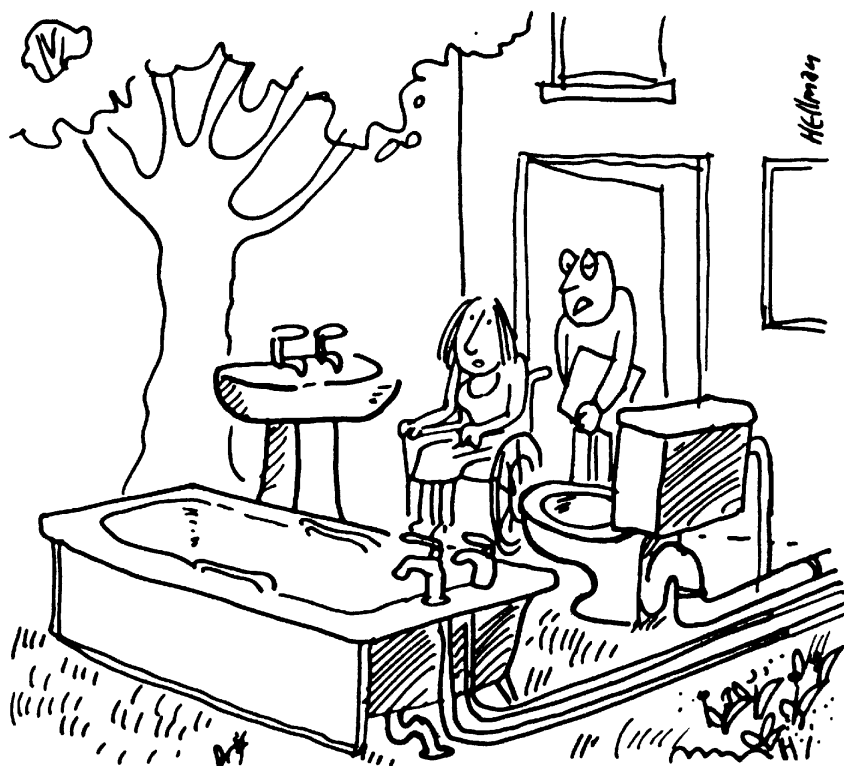
Dans les bâtiments destinés à une utilisation particulière, il faut généralement tenir compte de contraintes particulières plus exigeantes. Dans un foyer pour personnes âgées ou handicapées, notamment, le lavabo ne doit pas être à proximité du WC, afin que les aides soignant(e)s disposent d'un



espace suffisant. Mais ce peut être juste le contraire, et dans un centre pour paraplégiques un lavabo à portée du WC est en tout cas indispensable pour une toilet-

te intime autonome. En ce qui concerne les personnes âgées, d'autres raisons imposent l'installation du lavabo près du WC: il sert alors de point d'appui permettant aux handicapés de la marche de se lever et de s'asseoir plus facilement. L'atteinte du robinet est pour ces personnes moins prioritaire.

Cela signifie que dans les constructions destinées à une utilisation particulière, les aménagements spéciaux exigés pour les WC devront être définis dans chaque cas. Le résultat peut en être des toilettes différentes dans le même bâtiment: l'une où le lavabo est proche du WC, pour les personnes astreintes au fauteuil roulant mais autonomes (par ex. dans les chambres), et l'autre avec un large espace autour du WC pour les aides soignant(e)s, par ex. à chaque étage dans le WC commun.



«Etes-vous sûre d'avoir bien compris le conseiller en construction?»

5. Emplacement de la cuvette des WC

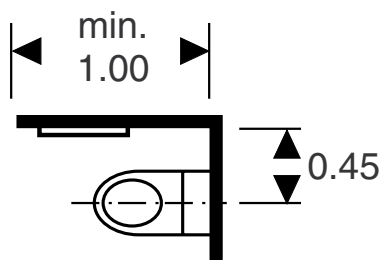
Il faut tenir particulièrement compte des facteurs suivants quant à l'endroit où placer la cuvette:

Distance de l'axe au mur

Il est généralement recommandé de disposer la cuvette du WC près d'un angle, ce qui permet de monter le porte rouleau de papier, la barre de soutien et autres installations à portée de main près de la cuvette. En outre, une paroi à proximité du WC donne un certain sentiment de sécurité et une possibilité d'appui. **La distance**

habituelle de 0,45 m de l'axe de la cuvette au mur est également appropriée pour les personnes handicapées.

Pour faciliter l'adaptation dans un logement, une **paroi d'au moins un mètre de longueur** sur le côté du WC permet de fixer facilement la barre d'appui selon les besoins



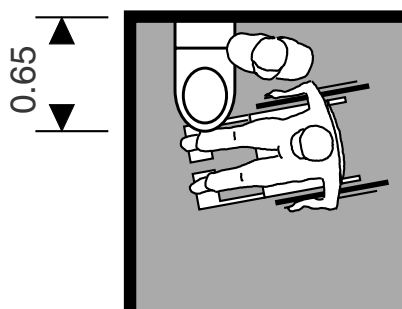
individuels.

A titre exceptionnel, il peut toutefois être nécessaire de ne pas mettre la cuvette dans un coin. C'est notamment le cas dans les installations spéciales (cliniques, homes etc.) ou lors d'aménagements particuliers. Il s'agit alors la plupart du temps de réserver la

place nécessaire aux personnes soignantes des deux côtés de la cuvette du WC. Les détails de l'aménagement seront fixés suivant les cas.

Emprise au sol

Une **saillie** de la cuvette d'au moins **0,65 m** est nécessaire sur-



tout dans les toilettes publiques. Dans les logements, ce principe est moins contraignant, car l'utilisation du WC peut être réglée de manière individuelle.

Dans les installations publiques, une aire de manœuvre assez grande à côté du WC est indispensable pour permettre toutes les positions de transfert du fauteuil à la cuvette et assurer la place suffisante à d'éventuelles personnes soignantes.

La place libre latérale à côté du WC risque d'être trop juste si la saillie de la cuvette (par ex. avec un réservoir encastré) est inférieure à 0,65 m. Une emprise au sol réduite n'est acceptable qu'à titre exceptionnel, lors de rénovations notamment, lorsque la longueur minimum de la pièce est plus petite que 1,80 m.

Réservoir

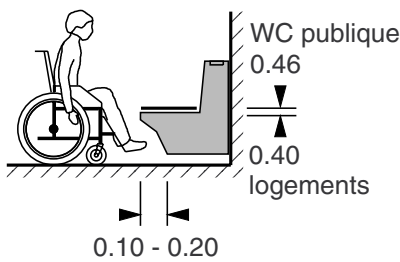
On installe souvent des réservoirs encastrés, par crainte de vandalisme ou pour des raisons esthétiques. Il faut alors veiller à préserver la saillie minimale de la cuvette; en effet, celle-ci sera automatiquement diminuée de 10 à 15 cm (avec les inconvénients sus-mentionnés) si le réservoir est encastré.

En outre, on peut plus facilement s'adosser à un réservoir qu'à un mur et il sert souvent d'appui ou de petite surface de rangement. En conclusion, une cuvette avec réservoir fixé au mur constitue la variante de toilette adaptée aux personnes handicapées.

Espace sous la cuvette

Lorsqu'on choisit une cuvette de WC, on peut se poser la question de savoir s'il existe des différences fonctionnelles entre une cuvette posée et une cuvette murale. Les dimensions des cabinets pour fauteuils roulants sont généralement très justes; on a donc un gain appréciable de place de manœuvre si au moins une partie de la cuvette (10-20 cm) permet aux palettes repose-pieds du fauteuil de s'engager au-dessous. De ce point de vue, une cuvette suspendue est préférable à la plupart des WC posés au sol. De plus, un WC mural permet d'avoir facilement la hauteur de siège exigée de 46 cm.

Les WC posés avec leur hauteur habituelle de 40 cm, parfois placés sur un socle risquant d'être plus large que la surface d'appui de la cuvette, entraînent des difficultés pour les manœuvres de transfert et un manque d'espace libre sous la cuvette. On s'abstiendra donc de telles installations.



6. Hauteur du siège

Pour déterminer la hauteur correcte du siège pour les personnes handicapées, il faut distinguer – selon la destination du cabinet d'aisance – quatre formules différentes :

Installations publiques

Pour les toilettes accessibles aux handicapés, **une hauteur standard de 46 cm** a été fixée afin de répondre aux besoins les plus variés. On a tenu compte des conditions requises suivantes :

- Une hauteur supérieure à 40 cm est recommandée pour le transfert du fauteuil au siège du WC ainsi que pour les personnes handicapées de la marche qui ont du mal à se relever.
- La hauteur de 50 cm proposée autrefois s'est révélée excessive, car les pieds ne collaient plus complètement au sol, ce qui nuisait à la stabilité de l'assise sur le WC.
- Les fauteuils roulants ont des hauteurs de siège très variables, allant de 40 à 50 cm.
- Il convient aussi de tenir compte des tolérances de construction et des hauteurs différentes des lunettes de WC.

Bâtiments d'habitation

Au contraire des installations publiques, il n'est pas nécessaire dans les logements, de répondre à des besoins variés. Il faut simple-

ment pouvoir, le cas échéant, adapter individuellement la hauteur du WC. L'expérience a montré que la hauteur généralement utilisée d'**environ 40 cm** est la plus pratique pour servir de base à d'éventuelles futures modifications.

Bâtiments spéciaux

Dans les installations spéciales, telles que maisons de retraite, cliniques, écoles spécialisées etc., les WC peuvent avoir des **hauteurs différentes**. Elles dépendent des conditions requises dans chacune de ces institutions et de leurs objectifs.

Adaptation individuelle

Lorsque des installations sanitaires doivent être adaptées pour une personne en particulier, il faut déterminer **la hauteur optimale du siège pour cette personne**. La hauteur peut être également modifiée par des aides techniques telles qu'abattant surélevé, système de relèvement ou WC-douche.

7. Barres d'appui

Pour équiper le WC avec des barres, on tiendra compte des mêmes quatre formules d'utilisateurs que pour la hauteur du siège.

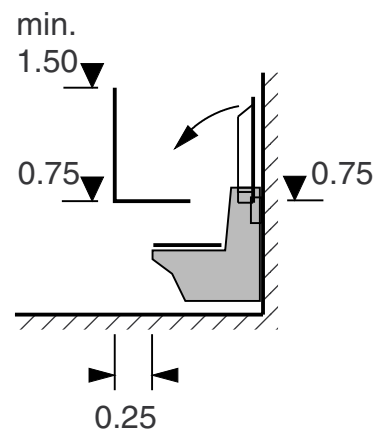
Dans les bâtiments d'habitation l'adaptation doit être possible et, dans les bâtiments spéciaux, les diverses affectations prévues seront déterminantes. Quant aux aménagements pour une personne handicapée en particulier, la solution optimale sera étudiée individuellement.

Installations publiques

Dans les toilettes pour handicapés ouvertes au public, des normes générales, convenant au plus grand nombre possible de personnes, ont été définies pour les barres de soutien comme pour la hauteur des sièges. L'emplacement des barres d'appui a été optimisé, compte tenu des autres installations. Dans l'aménagement standard des toilettes publiques, barres coudées, barres rabattables et cuvettes de WC constituent presque des triplés siamois !

Barres coudées

La barre en forme de L remplit deux fonctions. L'élément horizontal, placé à 0,75 m du sol, sert de soutien et d'aide pour les transferts; l'élément vertical atteint une hauteur d'au moins 1,50 m et permet aux handicapés de la marche de s'asseoir et de se relever plus facilement.



Barres rabattables

Une barre rabattable sur le côté garantit en position relevée l'accès latéral au WC et constitue un élément supplémentaire d'appui ou de préhension en position abaissée.

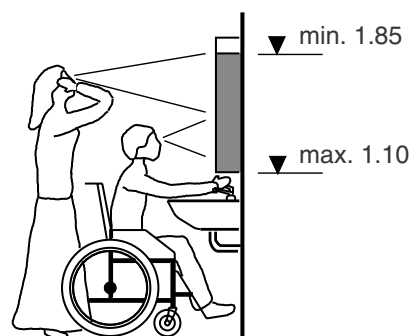
8. Miroir

Qu'est-ce qu'un miroir adéquat?

Le problème du miroir reflète de manière exemplaire toute la problématique de la construction adaptée. La taille des personnes prise comme étalon pour construire et aménager, est souvent discriminatoire. Les personnes assises ou de petite taille (ainsi que les enfants) ne peuvent généralement utiliser miroirs et armoires de toilette. Ce serait pourtant facile à réaliser et cela depuis longtemps! Un autre problème typique de la construction adaptée aux handicapés apparaît ici: on recommande des solutions spéciales, tel le miroir inclinable, qui sont inutiles et souvent peu pratiques. Un miroir inclinable donne par exemple une image vue d'en haut qui n'est pas naturelle.

Solution normale pour tous!

Il suffit pour résoudre ce problème d'utiliser un miroir de taille suffisante et supérieure à ce qui est normalement le cas. Le bord inférieur du miroir sera à 1.10 m au maximum et le bord supérieur à au moins 1.85 m du sol. On peut généralement intégrer à l'installation «normale» un aménagement adapté aux handicapés.



Il en va de même des armoires de toilette dont il existe sur le marché des modèles appropriés. Des aménagements spéciaux ne sont indiqués que dans de rares cas particuliers.

9. Table à langer

Est-il possible de prévoir, dans un WC pour fauteuils roulants, d'autres installations telles qu'une table à langer?

En principe, aucun élément supplémentaire: table à langer, linge, armoire etc., ne doit gêner l'utilisation du WC ni surtout réduire la marge de manœuvre du fauteuil roulant.

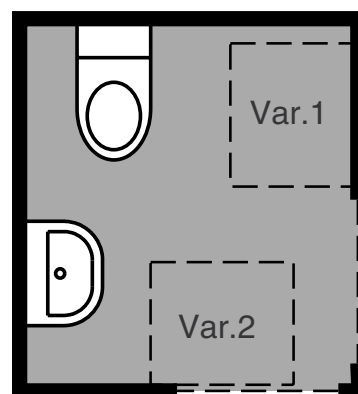
Toutefois, la question de savoir s'il est judicieux d'ajouter une autre possibilité d'utilisation dépend en général du type de bâtiment où se trouve le WC pour personnes handicapées. Mais si un effet secondaire bénéfique peut en résulter, une table à langer par exemple sera souhaitable; en effet, dans ce cas, le WC pour fauteuil roulant ne sera pas fermé car il devra être disponible pour un plus large cercle d'utilisateurs/utilisatrices.

Emplacement de la table à langer

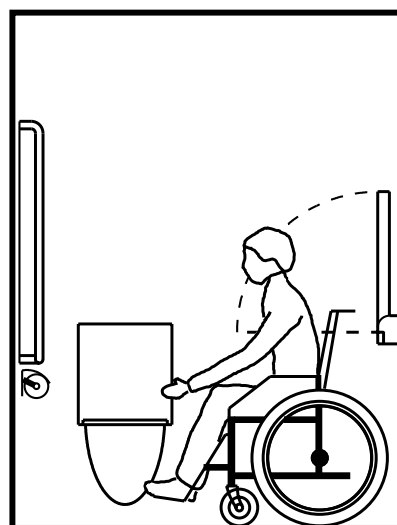
L'installation d'une table à langer dans un WC pour fauteuil roulant ne devra en aucun cas empiéter sur l'aire de manœuvre.

- Il faudra donc prévoir une table à langer escamotable, mais vers le haut afin de laisser la partie inférieure dégagée pour la manœuvre.
- Les tables à langer ne seront pas montées à côté du WC contre la même paroi; elles gêneraient la liberté de mouvement d'éventuels accompagnants.

- Dans un WC pour fauteuil roulant aux dimensions minimales (1.65 m x 1.80 m), seuls deux emplacements sont donc possibles: contre le mur en face du lavabo (variante 1) ou en face de la cuvette du WC (variante 2).



- L'installation devant la porte (var. 2) semble à première vue inhabituelle et peu rationnelle, mais elle a un avantage appréciable: après usage la table à langer sera toujours relevée, afin de pouvoir sortir de la pièce!



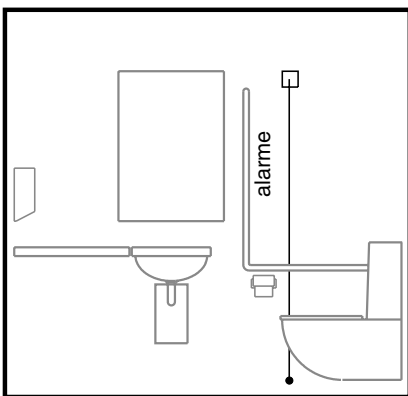
10. Systèmes d'appels de secours

Quand ces systèmes d'appels sont-ils nécessaires?

Une installation d'appel au secours n'appartient généralement pas à l'équipement de base d'un WC pour fauteuil roulant, mais peut s'avérer nécessaire lorsque des dispositions plus exigeantes l'exigent: par exemple dans un home pour personnes âgées ou dans une clinique. Lorsqu'un WC pour handicapés est intégré à des toilettes ordinaires, on peut renoncer à un système d'appel.

Comment aménager un tel système?

Il n'existe pas d'installation parfaite de systèmes d'appel. Les meilleurs ne sont pas fixés à un élément de la pièce, mais déclenchés par un dispositif porté au poignet, par exemple. Nous ne présentons ici qu'un seul modèle fixé au mur, simple, mais rationnel et pratique. On supposera tout d'abord que le déclencheur de l'appel doit être atteint depuis le WC et, en outre, utilisable en position debout, assise ou même couchée sur le sol. Le modèle représenté sur le croquis consiste en un cordon à suspension libre,



offrant une grande souplesse; il peut être mis dans la main, attaché au bras, ou même saisi avec la bouche.

11. Urinoirs

Pour les urinoirs existe-t-il aussi des mesures spéciales d'accessibilité?

Les hommes atteints d'un handicap de la marche ou de troubles de l'équilibre, ceux qui sont en fauteuil roulant ou simplement les hommes de petite taille, peuvent profiter d'urinoirs adaptés aux handicapés. Deux mesures principales facilitent considérablement l'utilisation d'urinoirs: leur montage à faible hauteur et la pose de barres de soutien.

Hauteur de l'appareil

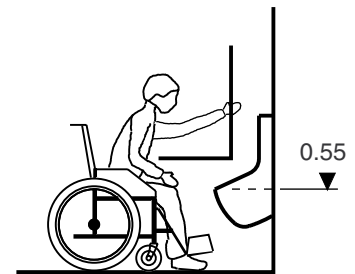
Un urinoir placé suffisamment bas sera utile à de nombreux handicapés en fauteuil roulant ou hommes de petite taille. Toutefois les utilisateurs les plus nombreux à en bénéficier seraient les jeunes garçons. On comprend d'ailleurs mal pourquoi l'habitude n'a pas été prise depuis longtemps d'installer au moins un urinoir à faible hauteur dans toutes les toilettes!

Pour les personnes en fauteuil roulant, la hauteur maximale est de 0,55 m. Lorsqu'on peut s'attendre à une certaine affluence d'utilisateurs de fauteuil roulant, mais qu'il n'existe qu'un seul WC adapté (installations sportives par exemple), des urinoirs à leur portée seront les bienvenus.

Barres d'appui

Des possibilités de soutien solides et pratiques facilitent l'utilisation de l'urinoir à des hommes atteints

des handicaps les plus divers. Ceux qui sont âgés, ou handicapés de la marche, éprouvent souvent des difficultés à s'asseoir sur le siège du WC ou à se relever et il est plus simple pour eux d'utiliser un urinoir. C'est également le cas pour ceux qui se déplacent en fauteuil roulant, mais peuvent encore se mettre debout.



Le plus simple et le plus rationnel est d'équiper de barres d'appui un urinoir placé dans un coin; on pourra poser sur le mur latéral une barre en L, de telle manière qu'elle permettra un appui horizontal aussi bien qu'un soutien vertical à une hauteur variable. Dans le cas d'hémiplégiques, par exemple, il se peut qu'un soutien soit nécessaire de l'autre côté et une barre d'appui s'impose aussi là où il n'y a pas de paroi de séparation. En conclusion, l'urinoir devra être équipé de barres d'appui des deux côtés.

